



Un concept innovant pour créer des emplois et sécuriser les parcours professionnels

Le dispositif « Actions régionales pour le développement d'activités nouvelles » (ex « Activités nouvelles – nouvelles compétences ») a été initié par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) en 2003. Il s'adresse aux petites entreprises et associations de la région souhaitant concrétiser un projet « dormant », ainsi qu'à toute personne en recherche d'activité professionnelle désirant mettre ses compétences en pratique dans la conduite d'un projet en entreprise.

Le principe : permettre à des demandeurs d'emploi ou jeunes diplômés d'intégrer le marché du travail en pilotant un projet d'entreprise pendant 6 mois, tout en étant formés.

Objectifs

- Créer de l'activité économique en accompagnant la prise de risque des petites entreprises et associations bénéficiaires.
- Sécuriser les parcours professionnels de demandeurs d'emploi ou jeunes diplômés par l'expérience en entreprise et l'acquisition d'un titre professionnel.
- Créer des emplois via l'embauche en CDI à l'issue des 6 mois de stage.

Procédure

L'entreprise ou l'association est en contact avec un réseau de promoteurs locaux agréés par le comité d'engagement pour le montage du dossier et l'expertise du projet.

Une fois le projet retenu, elle accueille le stagiaire sur une période de 6 mois sur une base de 35 heures/semaine, pendant laquelle est organisée la formation, d'une durée totale de 44 jours. Le contenu de la formation est construit autour du projet de l'entreprise. Le parcours permet de valider un titre professionnel (RNCP, de niveau III) « Entrepreneur de la petite entreprise » délivré par le CNAM.

Projets concernés

La diversification et le développement de l'activité, le développement à l'international, la structuration de l'entreprise, l'intégration de nouvelles compétences, la mise en œuvre d'une démarche qualité, environnementale, etc.

Structures bénéficiaires

TPE/PME/PMI (moins de 50 salariés, ne dépendant pas d'un grand groupe), entreprises artisanales ou associations, localisées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Public bénéficiaire

Demandeurs d'emploi ou jeunes diplômés souhaitant mettre leurs compétences en pratique dans la conduite d'un projet d'entreprise ou associatif. Le « pilote » a le statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant 6 mois.

Actions régionales pour le développement d'activités nouvelles

Le comité d'engagement, présidé par la Région, se réunit une fois par mois et retient les projets éligibles. Dans ce comité siègent des représentants de la Région, de la Direction régionale de Pôle emploi, du CNAM, des chambres consulaires régionales, des représentants patronaux, etc.

L'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé tout au long de ce parcours par un expert-projet, professionnel du développement, et un coordinateur pédagogique du CNAM.

Financement

Le coût pour l'entreprise bénéficiaire est de 5 500 € pour les 6 mois de stage. La Région, en tant que partenaire principal, cofinance le dispositif et assure le financement de la rémunération des stagiaires demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi.

Contacts

*Solange Isler, Service développement
de l'économie sociale et solidaire,
Direction des Parcours Professionnels
Tél. 04 91 57 55 15
Email : sisler@regionpaca.fr*

*Catherine Mattei, Conservatoire
national des arts et métiers en
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tél. 04 96 16 10 35
Email : ardan-paca@cnam.fr*



Entreprises, associations... concrétisez vos projets !

Vous souhaitez conquérir un nouveau marché, innover ou tout simplement structurer votre activité ? Le dispositif « Actions régionales pour le développement d'activités nouvelles » (ARDAN) vous permet :

- **de bénéficier de la compétence qui vous convient pour concrétiser votre projet**

- Un stagiaire-pilote de projet intègre votre entreprise pour 6 mois (prise en charge financière par la Région ou Pôle Emploi).

- **d'être accompagné dans sa mise en œuvre**

- Grâce à une méthodologie de travail adaptée à votre projet ;
- à un accompagnement de professionnels du développement ;
- à un chéquier complémentaire de 1 500 € permettant de financer une prestation de formation personnalisée et adaptée aux métiers de votre entreprise.

- **d'améliorer les compétences de votre structure**

- Le stagiaire-pilote enrichit ses compétences par une formation adaptée au projet faite en alternance.
- L'ensemble du parcours peut être validé par le titre professionnel « Entrepreneur de la petite entreprise » délivré par la CNAM (titre de niveau III enregistré au RNCP).

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les TPE/PME/PMI (moins de 50 salariés, ne dépendant pas d'un grand groupe), entreprises artisanales ou associations, localisées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

4 bonnes raisons de choisir ARDAN

- 1 - Intégrer des compétences d'encadrement
- 2 - Bénéficier de conseils et d'expertise
- 3 - Pérenniser votre projet
- 4 - Obtenir un appui financier pour lancer une activité nouvelle

Vous êtes intéressé(e) ? Contactez...

Solange Isler, Service développement
de l'économie sociale et solidaire,
Direction des Parcours Professionnels
Tél. 04 91 57 55 15
Email : sisler@regionpaca.fr

ou

Catherine Mattei, Conservatoire
national des arts et métiers
en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tél. 04 96 16 10 35
Email : ardan-paca@cnam.fr

Quels types de projets sont éligibles ?

Ceux visant la diversification et le développement de l'activité, le développement à l'international, la structuration de l'entreprise, l'intégration de nouvelles compétences, la mise en œuvre d'une démarche qualité, environnementale, etc.

Quelle est la prise en charge financière ?

Le coût pour votre entreprise ou votre association est de 5 500 € pour les 6 mois de stage. La Région, en tant que partenaire principal, cofinance le dispositif et assure le financement de la rémunération des stagiaires demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi.



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pilote de projets, développez votre employabilité !

Vous êtes en recherche d'activité professionnelle et souhaitez mettre vos compétences au service du développement d'une petite entreprise ou d'une association ? Le dispositif « Actions régionales pour le développement d'activités nouvelles (ARDAN) » vous permet :

- **de conduire le projet de développement d'une entreprise...**
- via un stage de 6 mois au sein de l'entreprise.
- **... tout en bénéficiant d'une formation et d'un accompagnement**
- Vous profitez d'un suivi personnalisé et d'une méthode de travail.
- Vous enrichissez vos compétences sur le management de projet en suivant des modules de formation du CNAM.
- Vous bénéficiez d'un chéquier de 1 500 € pour le financement d'une prestation de formation personnalisée.
- **d'améliorer votre employabilité**
- L'ensemble du parcours peut être validé par le titre professionnel « Entrepreneur de la petite entreprise » délivré par la CNAM (titre de niveau III enregistré au RNCP).

Votre statut

Stagiaire de la formation professionnelle continue pendant les 6 mois, vous percevez une rémunération financée par Pôle Emploi ou par la Région, complétée par une somme forfaitaire de 460 € net.

4 bonnes raisons de choisir ARDAN

- 1 - *Piloter un projet à dimension entrepreneuriale*
- 2 - *Développer ses compétences et pérenniser sa fonction aux côtés du dirigeant*
- 3 - *Intégrer facilement une entreprise*
- 4 - *Accéder à un titre professionnel (niveau III) délivré par le CNAM*

Vous êtes intéressé(e) ? Contactez...

l'agence Pôle Emploi de votre territoire

ou

*Catherine Mattei, Conservatoire
national des arts et métiers
en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tél. 04 96 16 10 35
Email : ardan-paca@cnam.fr*

